



Assemblée générale du CPAG du 18 octobre 2019

Compte rendu

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, le nombre de membres présents (62) ou représentés (40) étant de 102, l'assemblée générale peut délibérer à la majorité simple des membres présents et représentés. Le président déclare l'assemblée générale 2019 ouverte.

Nous avons été informés que Monsieur Alain BRIÈRE, maire de Jullouville et Monsieur Guy LECROISEY n'assisteront pas à l'assemblée générale.

Participe à notre assemblée générale Madame Sylvie GATTE, conseillère départementale représentant Monsieur Marc LEFÈVRE, président du Conseil Départemental de la Manche.

Il rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Compte rendu financier
- Cotisations
- Intervention du Président du Comité 50
- Renouvellement des membres du C.A.
- Remise des trophées
- Prochain rendez-vous et programme 2020
- Le verre de l'amitié clôturera la soirée

Le président rappelle la date de création du CPAG, le 16 décembre 1973, sous la forme d'une association loi 1901 et précise qu'il est affilié à la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le président présente le rapport moral :

Rapport moral du président

L'action du conseil d'administration doit s'exercer dans le cadre de l'article 2 des statuts de l'association à savoir :

- La pratique de la pêche de loisir,
- Assurer la pérennité des espèces,
- Protéger l'écosystème aquatique,
- Protéger la nature,
- Contribuer à la défense de l'environnement,
- Détecter les pollutions.

Au 30 septembre 2019, l'association comptait 420 adhérents et 66 annonceurs pour un total de 486.

Le nombre d'adhérents est en diminution de 3 adhérents, représentant une baisse de 0,7%, soit une quasi stabilité.

Répartition des adhérents	Nombre	%
Granville Terre et mer	251	60%
Manche	335	80%
Grand Ouest (50/14/61/35/53)	392	93%
Région parisienne	10	2%
Autres	18	4%

- Sur les 420 adhérents :
- 307 ont adhéré à la FNPP soit 73%
- 329 possèdent un bateau dont :
 - 78 avec place au port
 - 8 dans un autre port
 - 31 avec port à sec
 - 212 avec bateau sur remorque
 - 39 demandes en attente d'une place au port.

Evolution du nombre des adhérents :

Année	Total
2008	416
2009	428
2010	467
2011	505
2012	509
2013	514
2014	529
2015	597 dont 60 annonceurs
2016	593 dont 60 annonceurs
2017	559 dont 69 annonceurs
2018	492 dont 69 annonceurs
2019	486 dont 66 annonceurs.

L'administration du club

L'administration du club est assurée par un conseil d'administration composé de 14 membres, qui s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice.

La communication du club

- La permanence du club : tous les mercredis et samedis de 10h à 12h ; 98 permanence au cours de l'exercice 2018 - 2019
- Le site Internet : <http://www.cpagranville.net/>

- Les Échos : revue trimestrielle d'information (en décembre 2016, le club a diffusé le numéro 100) - 650 exemplaires par trimestre
- L'annuaire des marées : édité à 7300 exemplaires pour 2019, avec 66 annonceurs et 55 distributeurs
- Les calendriers : 1000 grands et 3000 petits
- Les ateliers du CPAG : 9 par an
- La soirée des partenaires et la soirée du club
- La plaquette de présentation du club
- Les plaquettes d'information (triptyque, bonnes pratiques, memento bateau, ...)
- Les produits logotés ...

La participation aux instances

- Au CPML 50 : comité départemental de la pêche maritime de loisir de la Manche
- A la FNPP : fédération nationale
- Comité régional de la biodiversité
- Comité de pilotage de Natura 2000
- Comité de gestion de Chausey
- Comité de façade Manche - Mer du Nord
- Conservatoire du littoral
- Presse et Télévision ...

Les principaux sujets traités :

- **Le stationnement des véhicules avec remorque**

Le stationnement des véhicules avec remorque soulève régulièrement des mécontentements, des incidents.

La ville de Granville a initié en fin 2018, une concertation avec les associations du port sur ce thème. Outre la problématique de ces stationnements, des propositions ont été faites pour aboutir à une expérimentation.

Les points à remarquer :

- Deux entités morales sont concernées par ce sujet : le département qui est propriétaire du port du Granville et des surfaces afférentes, et la ville de Granville. Concernant le département, les places de stationnement sont calculées sur la base d'une place de stationnement pour quatre places dans le port de Hérel. Par contre, pour le stationnement des véhicules avec remorque nous ne pouvons que regretter que le département ne mette aucune place à disposition. C'est donc la ville de Granville, qui propose ces places de stationnement. Ce sujet est également abordé lors des réunions du projet portuaire mais il n'y a malheureusement pas une volonté farouche d'avancer sur ce sujet.

- Sur l'expérimentation en cours, le CPAG n'a pas reçu à ce jour de problématique particulière ce qui peut montrer une certaine satisfaction des usagers.
 - Puisqu'une représentante du département est présente, le président insiste sur le fait que la problématique de la mise à l'eau des bateaux sur remorque et du stationnement de leur véhicule ne peut être résolue par un seul intervenant. Il faut savoir qu'à ce jour la mise à l'eau d'un bateau sur remorque prend en moyenne 45 minutes : ce délai limite le nombre de bateaux pouvant être mis à eau et perturbe la circulation sur cette zone.
- **Le projet portuaire**
Après beaucoup de ténacité, les différents usagers des ports de Granville, ont réussi au sein de la coordination portuaire à faire entendre les souhaits dans le cadre du projet portuaire. Si les débuts de cette concertation ont été difficiles, nos aspirations semblent être entendues et prises en compte.
 - **Le mouillage de Chausey**
Le CPAG dispose d'une AOT pour son mouillage dans le Sound de Chausey. Une ZMEL a été créée et mise en place, et notre mouillage est en dehors de cette zone. L'ensemble des mouillages de la ZMEL a été révisé et le CPAG a profité de la venue de l'entreprise spécialisée pour réviser son mouillage. Jean-Pierre Durand, en charge notamment des mouillages du CPAG, a suivi cette révision.
 - **La circulation et le stationnement sur l'estran**
Un arrêté préfectoral du 18 juin 2019 a suscité des remarques des usagers de cales sur l'estran. Il a été abrogé depuis. Par contre, l'article L 321-9 du code de l'environnement stipule qu'il est interdit de stationner sur l'estran. Ces remarques ont conduit le préfet à demander aux maires des communes concernées à engager une concertation avec les usagers pour trouver des solutions qui respectent la réglementation et prennent en compte les besoins des usagers.

Le président soumet son rapport moral à l'assemblée générale.

Résolution n°1 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport moral 2019 du président.

Le président présente le rapport d'activité de l'association :

Rapport d'activité

- Les instances : le conseil d'administration
- Les permanences
- Les réunions extérieures
- Les ateliers du CPAG

- Les autres animations.

Le conseil d'administration : 10 réunions au cours de l'exercice

Principales décisions :

- Élection du bureau du Conseil d'administration
- Budget
- Ateliers du CPAG et animation
- Représentations extérieures
- Bar
- Stationnement des véhicules avec remorque
- Projet portuaire
- Circulation et stationnement sur l'estran
- ZMEL et mouillage de Chausey
- Avec des sujets de préoccupations concernant la qualité des eaux

Les permanences du club

Permanences chaque mercredi et samedi de 10h à 12h,

98 permanences dans l'exercice,

La fréquentation : **1409 personnes** dont **39% le mercredi** et **61% le samedi** soit une moyenne de **15 personnes par permanence**,

Moyenne mensuelle : **117 personnes**.

Participation aux réunions extérieures

- Comité directeur de la FNPP
- SyMEL
- AG APH
- AG CPML 50
- Comité de gestion de Chausey
- Projet LIFE+
- Granville Terre et Mer
- ZMEL Mouillage de Chausey
- Projet portuaire
- Stationnement des véhicules avec remorque
- Conseil portuaire

Ateliers du CPAG

Le dernier vendredi de chaque mois au CRNG.

9 ateliers de pêche chaque année :

L'hivernage et l'entretien (bateau et matériel)	: 18 participants
La cuisine de la mer	: 64 participants
Connaître Chausey et Les Minquiers	: 67 participants
La sécurité	: 57 participants
La pêche du lieu	: 43 participants
La pêche de la dorade	: 53 participants

La pêche du bar	: 72 participants
Les pêches d'été et la pêche à pied	: 56 participants
Météo et électronique de bord	: 50 participants

Représentant au total 480 participants, avec une moyenne de 53 personnes par atelier de pêche

Les autres animations :

- La soirée dansante
- La soirée des partenaires
- Les puces nautiques et embarquement immédiat
- La fête des voisins de ponton avec le Yacht club de Granville, l'APH et la CCI
- Le baptême du nouveau de canot de sauvetage de Chausey
- Aviron granvillais : accompagnement sécurité
- Régate des Muscadets : accompagnement sécurité et photographie
- Nettoyage du Sound de Chausey
- L'Echappée Belle avec 24 bateaux inscrits
- Journée d'animation pêche à CASAMER de Blainville sur mer
- Participation aux 10 ans du club de Carnon, dans l'Hérault, avec lequel nous faisons régulièrement un jumelage
- La conférence sur la pêche de loisir avec la participation d'Arnaud FIL.LEUL, scientifique naturaliste, écrivain et la présence de 55 personnes. Une séance de dédicaces a été organisée le matin à la librairie de Granville « l'Encre bleue ».

Le président précise que le club a connu des difficultés avec le site Internet et notamment au niveau de l'envoi des messages. Ce problème est en cours de résolution, le club ayant contacté une entreprise spécialisée pour la mise en place d'un contrat de maintenance.

Le président informe les membres de l'assemblée générale qu'à partir du numéro de novembre de la pêche en mer, il a en charge, à la rubrique « Baromètre des côtes », la zone Granville et région. Dans le numéro de novembre il y aura un article sur la conférence du 21 septembre et un autre sur le concours « l'Echappée Belle ».

Résolution n°2 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2019 présenté par le président.

Présentation des comptes du trésorier

Le trésorier présente le compte rendu financier. Le trésorier fait ressortir les éléments suivants :

La comptabilité du CPAG c'est :

- Près de 600 chèques à présenter en banque,
- Plus de 500 documents à enregistrer,
- Plus de 5000 € d'espèces rentrées et sorties de caisse.

Le rôle du trésorier c'est :

- De s'assurer que tous ces mouvements sont légaux, justifiés et conformes aux décisions du bureau,
- Mettre tous ces mouvements « en ordre » pour présenter les comptes de l'association et sa comptabilité.

- **Les recettes :**

• Les adhésions	: 12921
• Dons	: 800
• Ventes	: 6026
• Annuaire et annonces	: 16279
• Produits financiers	: 291
• Frais associatifs	: 4152
Total des recettes	: 40469

- **Les principales dépenses :**

• Annuaire et calendriers	: 11924
• Sorties et manifestations	: 10540
• Cotisations FNPP, dons et SNSM	: 5281
• Communications	: 4365
• Locations et mouillages	: 3901
• Les Échos	: 2148
• Fonctionnement	: 298
• Produits logotés	: 1125
• Frais associatifs	: 4152
Total des dépenses	: 45534

Conformément au projet de budget, l'exercice ressort avec un déficit de 5064 euros qui sera comblé par prélèvement sur le fonds associatif. Ce résultat est conforme au budget prévisionnel.

La trésorerie représente 3188 euros, les immobilisations nettes 4108 euros, le stock de produits 8576 euros.

Le patrimoine de l'association s'élève à 44512 euros.

Le président soumet l'approbation du rapport financier du trésorier à l'assemblée générale.

Résolution n° 3 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport financier 2019 du trésorier.

La cotisation : La cotisation 2019/2020 reste à 22 euros pour l'association et à 14 euros pour la FNPP soit un total de 36 euros.

Résolution 4 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité la proposition de cotisation pour l'année 2019/2020.

Comité 50 : Intervention de Jean LEPIGOUCHET, président

Jean LEPIGOUCHET, 1^{er} vice-président du CPAG et président du comité 50, présente les principaux sujets abordés au niveau départemental :

Le comité 50 rassemble 2.498 adhérents au sein de 23 associations.

Les préoccupations principales :

- L'accès à la mer : circulation et stationnement sur l'estran
Rappel des faits,
Actions : contacts suivis avec autorités et Élus,
Réunion du 5 novembre.
- Problème du tarif des cales de mise à l'eau
- Qualité des eaux littorales
- Commission classement sanitaire (fermetures)
- CLE Ouest Cotentin – côtiers granvillais
- Inter Sage de la baie du mont
- Natura 2000
- Ports patrimoniaux
- Publications
- Notre littoral pour demain
- Comité de suivi Manche : étude bouquet
- Observatoire de la pêche à pied

Renouvellement des membres du conseil d'administration

Comme chaque année ainsi qu'il est prévu dans les statuts dans son article 7, le conseil d'administration est renouvelé par tiers chaque année :

Les membres sortants :

- Patrick ALVES
- Christian BAUDIER
- Jean-Pierre DURAND
- Jean LEPIGOUCHET
- Daniel MOMPIED

Les membres sortants sont volontaires pour se représenter au conseil d'administration :

- Patrick ALVES
- Christian BAUDIER
- Jean-Pierre DURAND
- Jean LEPIGOUCHET
- Daniel MOMPIED

Résolution 5 : L'assemblée générale valide à l'unanimité les candidatures au conseil d'administration.

- **Sont élus** : Patrick ALVES, Christian BAUDIER, Jean-Pierre DURAND, Jean LEPIGOUCHET, Daniel MOMPIED.

Les trophées 2019

Chaque personne appelée et présente à l'assemblée générale reçoit un bon d'achat respectivement de 90, 60 et 40 euros conformément au règlement des trophées du CPAG. Ils sont utilisables chez les partenaires du CPAG avant le 31 décembre 2019.

- **Dorade**
40 cm : Séverine NAUDET
- **Lieu**
56 cm : Christophe DUPARD
51 cm : Didier TURGIS
50cm : Patrick ALVES
- **Bar**
85 cm : Michel AUBERT
66 m : Gérard JARDINET
63 cm : Jean-Charles BOULLAND
- **Vieille**
58 cm : Jean-Marie LEPROVOST

Le président présente les principales modifications au règlement des trophées 2019 – 2020 (les espèces, les dates, les modalités de validation des prises).

Les prochains rendez-vous

Atelier de pêche octobre 2019 : Préparer la saison de pêche et une sortie de pêche

Atelier de pêche novembre 2019: la cuisine des chefs de bord

Les animations de l'année 2020

- Ecoles de pêche :
 - Janvier : La sécurité en mer – GPS et sondeur
 - Février : La pêche au gros – Les nouvelles techniques de pêche
 - Mars : La pêche du lieu
 - Avril : La pêche de la dorade
 - Mai : La pêche du bar
 - Juin : Naviguer dans Chausey et aux Minquiers
 - Septembre : Les pêches du bord (surfcasting et à rôder) la pêche à pied
 - Octobre : Les nœuds et les montages de pêche
 - Novembre : La cuisine de la mer
- Soirée des partenaires : 7 février 2020

- Sortie du club : Salon des pêches à Nantes le samedi 15 février 2020
- Echappée Belle : date à définir
- Repas dansant : 4 avril 2020
- Puces nautiques : 30, 31 mai et 1^{er} juin 2020 (dates à confirmer)
- Assemblée générale : 9 octobre 2020

Questions diverses

L'assemblée générale est close à 22h45 et le président invite les participants à l'assemblée générale à partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire

Jean-Pierre DURAND

Le président

Patrick ALVES